

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

SIXIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
mardi 27 septembre 1999
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SÉANCE

Président : M. MOCHOCHOKO (Lesotho)

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT

ELECTION DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.6/54/SR.2
31 mars 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

DECLARATION DU PRESIDENT

1. LE PRESIDENT dit que la nécessité de promouvoir une prise de conscience ainsi que le respect des principes du droit international s'impose particulièrement aux petits pays parmi les moins avancés comme le sien, qui sont en retard en matière de formulation et d'application des normes juridiques. Alors que le millénaire et la Décennie des Nations Unies pour le droit international touchent à leur fin, la communauté internationale doit réitérer son engagement en faveur de l'état de droit, car ce n'est qu'ainsi que les idéaux presque insaisissables de paix internationale, de tolérance et de respect mutuel pourront être réalisés.

2. Bien que l'ordre du jour de la Commission pour la session en cours soit chargé, le Président est convaincu qu'elle pourra dans les semaines à venir, par un effort concerté, régler les questions en suspens concernant le terrorisme et les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens.

ELECTION DU BUREAU

3. M. Franco (Colombie), Mme Hallum (Nouvelle-Zélande) et M. Kawamura (Japon) sont élus Vice-Présidents par acclamation.

4. M. Klisovic (Croatie) est élu Rapporteur par acclamation.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.6/54/1 et A/C.6/54/L.1)

5. LE PRESIDENT appelle l'attention sur la note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la Commission (A/C.6/54/L.1) et sur les questions renvoyées à la Commission (A/C.6/54/1), et déclare que le programme de travail proposé à la section III du document A/C.6/54/L.1 pourra être modifié au fur et à mesure que la session progressera. Il passe en revue le calendrier proposé, issu de consultations officieuses tenues avec le Conseiller juridique.

6. En ce qui concerne les divers groupes de travail de la Commission, le Président rappelle que les travaux entrepris par le Comité spécial créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/210 pour étudier des mesures visant à éliminer le terrorisme international doivent se poursuivre durant la session en cours dans le cadre d'un groupe de travail de la Commission. Il croit comprendre que la Commission souhaite élire M. Kirsch (Canada) Président de ce groupe de travail, et souhaite que ce groupe de travail, comme le Comité spécial, soit ouvert à tous les Etats Membres, aux membres des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il croit également comprendre que la Commission souhaite élire M. Hafner (Autriche) Président du Groupe de travail à composition non limitée de la Sixième Commission créé par la résolution 53/98 de l'Assemblée générale et qu'elle souhaite Mme Flores (Mexique) Présidente du Groupe de travail de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, dont la tâche consistera essentiellement à élaborer des projets de résolution au titre du point 154 de l'ordre du jour.

7. Il en est ainsi décidé.

/...

8. M. MIKULKA (Secrétaire de la Commission), répondant à une question de Mme ACHOURI (Tunisie) concernant les raisons du retard dans la publication de certains documents, dit que les principaux documents que la Commission doit examiner ont été publiés en temps voulu. La publication des rapports du Secrétaire général sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international (A/54/362) et sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (A/54/301 et Add.1) ne peut quant à elle s'effectuer que lorsque les gouvernements ont fourni leurs réponses. Bien que certaines réponses aient été présentées tardivement, ces deux rapports seront publiés, selon les priorités établies par la Section du contrôle des documents, à temps pour être examinés au titre des points de l'ordre du jour qu'ils concernent. Le rapport du Comité des relations avec le pays hôte (A/54/26) ne sera bien sûr disponible que lorsque le Comité aura achevé ses travaux.

La séance est levée à 10 h 40.